

La démocratie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication : illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective

Anne-Marie Gingras

Volume 18, numéro 2, 1999

Démocratie et réseaux de communication

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040172ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040172ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gingras, A.-M. (1999). La démocratie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication : illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective. *Politique et Sociétés*, 18(2), 37–59.
<https://doi.org/10.7202/040172ar>

Résumé de l'article

Le potentiel démocratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme Internet paraît souvent lié à l'accès à l'information, à la transparence et à la délibération, conditions nécessaires de la démocratie. Mais en limitant la démocratie à ces conditions, on valorise de manière excessive la démocratie directe, on postule que le potentiel technologique se réalise toujours et que les citoyens et les citoyennes sont politiquement actifs. Cette conception de la démocratie fait fi des processus de gestion politique et des logiques sociétales — par essence non démocratiques — comme la mondialisation et la libéralisation des échanges, auxquels sont soumis les NTIC. La démocratie et les NTIC doivent plutôt être pensées de manière concomitante en discernant quatre failles de la démocratie libérale et suggérant deux voies pour un usage fructueux des NTIC : la démocratisation de l'État et celle de la société civile.

LA DÉMOCRATIE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : ILLUSIONS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE ET EXIGENCES DE L'ACTION COLLECTIVE*

Anne-Marie Gingras
Université Laval

Bien que la construction des autoroutes de l'information¹ s'explique surtout en fonction de logiques de nature économique et technique, on étudie de plus en plus l'impact politique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui fournissent à la fois matière à inquiétudes et à réjouissances. En fait, trois idées phares aident à cerner les liens entre politique et NTIC². Une première s'appuie sur la pensée postmoderne; le cyberspace serait une manifestation de la société postmoderne anarchique, fragmentée et sans frontières déterminées. On compare en effet l'anarchie des réseaux, ou plutôt leur potentiel anarchique, à la difficulté croissante pour les États de légiférer et réglementer dans un monde global; la porosité des frontières et la multiplicité des enjeux de nature supranationale rendraient obsolète ou franchement inefficace l'action des États dans certains domaines (sida, environnement, liberté d'expression, etc.). On relie aussi la multiplicité des identités cybernétiques à des interrogations plus vastes portant sur les difficultés d'appartenance ethnique, territoriale ou linguistique qui concernent les sociétés

* L'auteure tient à remercier Gilles Labelle et les évaluateurs anonymes de leurs précieux commentaires.

1. Il s'agit ici d'un projet en cours d'un réseau des réseaux, susceptible de fournir quantité d'applications (comme le paiement électronique, les échanges d'informations à caractère médical, le courrier électronique, etc.) grâce à des infrastructures à haut débit pouvant relier tous les ordinateurs. Internet constitue le prototype des autoroutes de l'information à l'intérieur duquel la vitesse et la quantité d'informations sont limitées. Les autoroutes de l'information font l'objet d'espoirs de progrès en tout genre; dans ce texte, les NTIC font référence aux réseaux électroniques existants, bien que le projet des autoroutes de l'information colore la perception de ces réseaux.
2. L'ordre de ces idées n'indique aucunement leur importance.

Anne-Marie Gingras, département de science politique, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), Canada, G1K 7P4.

Courriel : anne-marie.gingras@pol.ulaval.ca

occidentales et entraînent des tensions sociales, voire la fragmentation de certains pays.

Une deuxième idée phare concerne une sorte de revitalisation de la *démocratie* dans les sociétés occidentales, une amélioration de la société et une transformation sociale³. Ce discours renvoie à plusieurs objectifs que rendraient possibles les NTIC : un potentiel de délibération accru, menant à des prises de décision collective, et une efficacité croissante de l'État. Ces réalisations dépendraient de l'interactivité, de l'accès à l'information, de la transmission à haut débit et des systèmes automatisés de transmission de l'information. Ce courant de pensée prend appui sur l'idéologie de la communication, c'est-à-dire sur l'idée que la plupart des problèmes sociaux et politiques viennent d'un manque de communication et que la solution à ces problèmes se trouve essentiellement dans l'implantation de nouvelles structures de communication et d'information⁴. Des expressions comme le « village global » de McLuhan ou la « société de l'information » de Servan-Schreiber, abondamment utilisées, reflètent bien l'idéologie de la communication.

Enfin, une troisième idée phare se rapporte au contrôle et à la surveillance résultant de l'usage des NTIC par les administrations gouvernementales et fait référence à Orwell. Les objectifs visés consistent en une gestion plus efficace, une connaissance accrue des

3. Le gouvernement canadien fait état d'une « société meilleure », d'un « point tournant » dans l'histoire du Canada (*Contact, communauté, contenu. Le défi de l'autoroute de l'information*. Rapport final du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. XIX). Le gouvernement québécois utilise les expressions : rupture historique, véritable révolution (*Agir autrement. La politique québécoise de l'autoroute de l'information*, Bibliothèque nationale du Québec, 1998, p. 1). Le rapport Théry fait état des enjeux de société relatifs aux autoroutes de l'information : l'égalité d'accès à la connaissance, à la culture et à l'éducation et une contribution appréciable à l'amélioration de la qualité de la vie, entre autres (G. Théry, *Les autoroutes de l'information*. Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 1994). Dans la conclusion de la rencontre tenue à Bruxelles entre les ministres des pays du G7 en février 1995, on déclare que les progrès des technologies de l'information et des communications changent nos façons de vivre : notre manière de travailler et de faire des affaires, d'étudier et de faire de la recherche, de nous former et de nous divertir. La société de l'information modifie non seulement les interactions entre les gens, mais elle nécessite aussi de la part des structures traditionnelles plus de flexibilité, de participation et de décentralisation (cité dans Ian Connell, « Cyberspace: the continuation of political education by other means », *The Electronic Journal of Communication*, 1996, p.19; traduction de l'auteure).

4. Voir Serge Proulx, « "Autoroutes électroniques de l'information" : le retour en force de l'idéologie de la communication », Colloque Démocratie et NTIC : vers une nouvelle alliance, ACFAS, Montréal, p. 3.

Résumé. Le potentiel démocratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme Internet paraît souvent lié à l'accès à l'information, à la transparence et à la délibération, conditions nécessaires de la démocratie. Mais en limitant la démocratie à ces conditions, on valorise de manière excessive la démocratie directe, on postule que le potentiel technologique se réalise toujours et que les citoyens et les citoyennes sont politiquement actifs. Cette conception de la démocratie fait fi des processus de gestion politique et des logiques sociétales – par essence non démocratiques –, comme la mondialisation et la libéralisation des échanges, auxquels sont soumis les NTIC. La démocratie et les NTIC doivent plutôt être pensées de manière concomitante en discernant quatre failles de la démocratie libérale et suggérant deux voies pour un usage fructueux des NTIC: la démocratisation de l'État et celle de la société civile.

Abstract. The democratic potential of ICT such as Internet is often linked with access to information, transparency and open discussion, all of which are necessary conditions for democracy. But limiting democracy to these conditions overemphasizes direct democracy, as if the potential of technology was always realized and people were active citizens. This concept of democracy ignores processes of political management and societal logics that are not democratic, like globalization and market liberalization, that influence the development of ICT. Democracy and ICT must rather be considered at the same time. To do this, we identify four flaws of liberal democracy and suggest two profitable ways of using ICT: in promoting the democratization of both the State and civil society.

«clientèles» par l'appariement des banques de données⁵, une application plus stricte de la loi. Les résultats de certaines expériences gouvernementales des NTIC montrent que, contrairement au modèle athénien, le contrôle et la surveillance constituent des logiques structurant l'activité étatique électronique. La *démocratie* s'en trouve d'autant plus perdante que le contrôle qu'exercent les fonctionnaires sur l'information dans les processus d'élaboration des politiques publiques leur donne un avantage sur les élus et les citoyens, deux catégories marginalisées selon plusieurs auteurs⁶. La métaphore du panoptique sert à faire comprendre la prégnance du mécanisme invisible de contrôle inhérent aux réseaux électroniques⁷.

5. Michel Venne donne quelques exemples de projets qui visent à connaître des groupes de population à leur insu, par exemple les sidéens et les personnes ayant subi un test de dépistage du sida. Voir : *Vie privée et démocratie à l'ère de l'informatique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 25-32.
6. Wim B. H. J. van de Donk et Odette M.T. Meyer, « Digitalizing Decision Making in a Democracy: for Better or for Worse? » dans Wim B. H. J. van de Donk, Ignace T.M. Snellen et Pieter W. Tops (dir.), *Orwell in Athens. A Perspective on Informatization and Democracy*, Amsterdam, IOS Press, 1995, p. 225-249.
7. Voir : Howard Rheingold, *The Virtual Community*, Reading, Harper Perrenial, 1994, p. 289.

Nous nous attardons ici à un seul aspect des rapports entre la politique et les NTIC, celui qui concerne la *démocratie*. Ce concept équivoque est devenu un mythe dans l'acception populaire, qui télescope sans réserve l'idéal du «gouvernement du peuple par le peuple» – l'utopie mobilisatrice – et la procédure électorale – le régime politique réel. Le concept de *démocratie* fluctue et ce problème de définition se trouve au centre de nos préoccupations⁸. De manière plus précise, notre propos concerne la logique politique qui fait relier *démocratie* et NTIC dans bon nombre de travaux savants et dans l'acception populaire et qui nous apparaît réductrice à plusieurs égards. Notre démonstration se fera en trois étapes. Tout d'abord, cette logique s'appuie sur une valorisation abusive de la démocratie directe; la *démocratie* serait associée à la capacité qu'ont les individus d'influer directement sur les politiques publiques. Dans cette perspective, les NTIC permettraient une participation politique accrue, une délibération plus importante et des prises de décision collective plus fréquentes et éclairées. Cette valorisation exagérée de la démocratie directe dans le lien démocratie-NTIC fera ensuite l'objet d'une contestation; ce qui caractérise le développement des NTIC sur le plan politique, selon nous, ce sont bien davantage les influences de la mondialisation et de la libéralisation des échanges que la capacité des NTIC à produire les conditions idéales de la démocratie directe. Enfin, nous insistons sur l'importance de penser de manière concomitante la démocratie et les NTIC, ce qui nous amène à identifier plusieurs failles de la démocratie libérale et à suggérer deux voies pour un usage fructueux des NTIC : la démocratisation de l'État et celle de la société civile.

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

La valorisation de l'idée de démocratie directe par l'intermédiaire des médias et des NTIC n'est pas nommée, mais elle s'est insérée insidieusement dans nos représentations de la politique. Plusieurs éléments associés à la démocratie directe ont acquis une grande popularité depuis environ vingt-cinq ans; les sondages, les vox populi et autres moyens de connaître l'opinion de la population sur des sujets variés ont remis à l'honneur l'idée de la participation directe des citoyens et des citoyennes à la vie politique.

8. La *démocratie* inachevée ou inquiète, selon les termes de Gilles Labelle (1997) reflète l'instabilité du concept; son sens est variable, ses principes remis en cause, sa nature, questionnée. Voir Gilles Labelle «La démocratie à la fin du XX^e siècle: triomphante mais inquiète», *Politique et Sociétés*, n° 16, vol. 3, 1997, p. 67-88.

Dans cette veine, on attribue aux technologies de communication, telles Internet, la capacité de combler les lacunes du système démocratique occidental en augmentant et en diversifiant les formes de participation politique et en « démocratisant » la gestion gouvernementale. Le fondement implicite sur lequel s'appuient de nombreux auteurs qui traitent de ces questions repose sur l'idéologie de la communication, née dans les années 1940 en réponse à la barbarie des deux guerres mondiales et des deux idéologies ayant causé 70 millions de morts. Chacun à sa manière, le mathématicien Norbert Wiener et le philosophe Jürgen Habermas s'inscrivent dans ce courant optimiste qui lie communication et progrès social. N. Wiener assimilait la communication au « ciment social » ; pour lui, l'ouverture d'une société, sa transparence et la capacité d'apprentissage des individus favorisent le lien social⁹. Quant à J. Habermas, il décrit un espace public (espace de médiation entre l'État et la société) où la puissance de la raison et la richesse des échanges permettent la formation d'une opinion éclairée, qui assure de sages décisions collectives¹⁰.

En facilitant les échanges, les technologies de communication favoriseraient le progrès politique. Cette thèse repose sur deux idéaux constitutifs de la *démocratie*, soit l'agora (ou assemblée publique) et la transparence. Le premier idéal serait cristallisé en quelque sorte par des échanges plus fréquents entre les citoyens et les citoyennes et leurs gouvernants et entre les membres de la société civile eux-mêmes grâce aux réseaux électroniques ; l'interactivité de ces réseaux, qui permet la symétrie entre leaders et membres de l'électorat, est assimilée à une véritable source de pouvoir. Dans des conditions d'intense interactivité, prétend Kenneth Hacker, les rôles de communication sont interchangeables et, en conséquence, le pouvoir peut être égalisé¹¹.

Le second idéal, la transparence, renvoie à un meilleur accès à l'information, à une distribution rapide et automatisée d'informations à un grand nombre d'individus¹², à la possibilité de rejoindre théoriquement toute la population¹³ et à la constitution de banques de données

9. Voir : Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication. La naissance d'une nouvelle idéologie*, Montréal, La Découverte, p. 209-223.

10. Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Éditions Payot, 1978.

11. Kenneth L. Hacker, « Missing links in the evolution of electronic democratization », *Media, Culture and Society*, vol. 18, 1996, p. 225.

12. La qualité de l'information et sa véracité ne font par ailleurs jamais l'objet d'une quelconque vérification.

13. Le problème de l'accessibilité aux réseaux électroniques est fort négligé par les administrations gouvernementales qui limitent de plus en plus leurs publications papier pour les rendre disponibles sur le web. Or, les utilisateurs et utilisatrices du web sont relativement peu nombreux ; au Québec, on estime que moins de 10 % de la population a accès aux réseaux électroniques de la résidence (*Internet. Le guide 1998*, 3^e édition, Québec-Science).

pouvant être consultées. De l'agora et de la transparence résulterait une délibération permettant la formation d'opinions éclairées et, par conséquent, des choix plus judicieux lors des élections et des plébiscites. Pilier du système démocratique, une société civile plus forte pourrait émerger, capable d'exiger une gestion gouvernementale plus transparente et respectueuse des volontés populaires.

Cette vision selon laquelle les communications électroniques peuvent favoriser la participation plus éclairée des citoyens et des citoyennes, qui pourraient s'informer, discuter puis décider par voie électronique, est partagée entre autres par Bill Gates, Dominique Nora, John Naisbitt et Al Gore, le vice-président américain. Ce dernier croit en une capacité accrue d'*empowerment* de la population par l'intermédiaire des NTIC :

« pour un peuple, la plus judicieuse façon de prendre des décisions sur son avenir est d'outiller ses citoyens pour qu'ils puissent traiter l'information pertinente pour eux et exprimer leurs vues librement pour persuader les autres...¹⁴ »

Dans la même veine, les communications électroniques pourraient corriger certaines lacunes attribuées aux sondages, particulièrement la méconnaissance des enjeux de la part des répondants et l'impossibilité d'échanger. Le « sondage délibératif » comblerait ces lacunes. Ce type de sondage consiste à réunir un échantillon d'individus représentatif de la population en fonction d'une série de caractéristiques socio-économiques et de sexe, à leur fournir des informations et à leur permettre de délibérer pour en arriver à un choix éclairé¹⁵. On ne peut cependant prétendre pouvoir fournir la totalité des informations ou même un aperçu de tous les aspects en jeu. De plus, les sondages délibératifs se font dans un contexte artificiel¹⁶, sans que puissent s'exprimer les acteurs sociaux sur la question en jeu.

14. Les propos de Al Gore sont cités dans K. L. Hacker, *op. cit.*, p. 213, et traduits par l'auteure. « Empower » a été traduit par « outiller ». Dans *Agir autrement*, le gouvernement québécois déclare lui aussi que l'autoroute de l'information permettra aux citoyens et aux citoyennes d'exercer pleinement leur rôle dans un État démocratique (p. 76).

15. Voir: Michael Schudson, « The Limits of Teledemocracy », *American Prospect*, vol. 11, 1992, p. 41-45; Christopher R. Conte « Teledemocracy for better or worse » in *Governing*, vol. 8, 1995, p. 33-41; James S. Fishkin, « Beyond Teledemocracy: « America on the line », *The Responsive Community*, vol. 2, n° 3, 1992, p. 13-19; James S. Fishkin, *The Voice of the People. Public Opinion and Democracy*, New Heaven, Yale University Press, 1995.

16. L'identification de la situation – réelle ou artificielle – dans laquelle sont faits les sondages doit être un élément fondamental pour évaluer leur validité. Même techniquement irréprochables, les sondages en situation artificielle se situent en dehors de la logique sociale inhérente à tout débat politique, la dynamique

La valorisation de la démocratie directe peut être comprise comme une réponse au désenchantement face aux institutions politiques et à la méfiance envers la classe politique qui se manifestent depuis les années 1960. Une série d'expressions a servi à cerner le phénomène : déficit démocratique, crise de la représentation, dépolitisation, désaffection du politique, crise de légitimité de l'État. Bref, le lien de confiance entre la classe politique et la population paraît passablement effrité. Il semble que la remise à l'honneur des formes de démocratie directe correspondrait au besoin de voir le citoyen ou la citoyenne reprendre directement le contrôle du pouvoir qui lui est théoriquement assigné dans la *démocratie*. Si le peuple est souverain, semble-t-on penser, son apport dans l'espace public doit être visible. On assimile à un bon niveau de participation politique des formes d'expression populaire telles que les réponses par téléphone obtenues lors d'émissions télévisées, les tribunes téléphoniques, les sondages ou les échanges électroniques.

La valorisation à outrance de la démocratie directe par les médias laisse croire que celle-ci constitue la véritable *démocratie*; on peut ainsi mesurer l'ampleur de l'utopie mobilisatrice – le gouvernement du peuple par le peuple – qui occupe tout l'espace imaginaire de la *démocratie*. Mais la démocratie directe n'est réalisable que dans certaines circonstances¹⁷ et ne constitue pas une panacée. En fait, la démocratie directe appliquée sur une grande échelle dans les démocraties occidentales pose de nombreux problèmes qui l'éloignent davantage qu'ils ne la rapprochent d'une avancée démocratique. Il faut en effet considérer que l'expression populaire se trouve toujours encadrée dans un questionnement limitatif; les paramètres d'un problème sont posés et les solutions déterminées par un groupe qui détient les moyens symboliques d'imposer sa définition des problèmes¹⁸. Il

politique n'étant pas la même qu'en situation réelle. En conséquence, les acteurs sociaux ne peuvent ni faire entendre leur voix ni exercer l'influence qu'ils ont normalement sur les individus et il est permis de croire que les individus n'ont ni le temps ni les moyens de se faire une opinion. Sur les situations réelle et artificielle, voir Anne-Marie Gingras : « Les médias, l'opinion publique et le parlement » (collaboration de Manon Tremblay) dans Manon Tremblay et Marcel Pelletier (dir.), *Le système parlementaire canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 96.

17. David Held précise : « The possibilities for direct participatory democracy in communities and workplace are clearly extensive compared to those which exist in highly differentiated social, economic and political circumstances ». Voir : *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1996, p. 327.
18. Une pléiade d'auteurs a traité cette question en des termes différents. Dans *Principes et limites de la démocratie libérale* (Montréal, Boréal, 1985), C.B. Macpherson explique la difficulté de trouver un organisme ou un groupe de citoyens pouvant se charger d'élaborer les bonnes questions (p. 124). Le problème de la définition des questions politiquement pertinentes est au cœur de la

semble difficile de croire que ceux qui posent les questions ne présentent pas les données d'un problème en fonction de leurs intérêts. Le choix de l'électorat, à supposer qu'une délibération sérieuse ait lieu, est forcément « orienté », ne serait-ce que par les termes utilisés. Puis, au-delà de la difficulté de poser les bonnes questions, il y a l'incompatibilité des choix effectués par des citoyens et des citoyennes qui ne sont pas dans une situation qui leur permet de connaître réellement les mécanismes du pouvoir. Ils ne peuvent à la fois prendre en considération la complexité et l'enchevêtrement des problèmes, fonder leurs choix sur une cohérence à moyen ou long terme et tenir compte des stratégies avec l'appareil administratif, les autres paliers de gouvernement ou les gouvernements étrangers.

Enfin, loin de constituer la vraie *démocratie*, la démocratie directe implique que les choix de l'électorat s'effectuent comme des transactions économiques : il y a une offre et une demande et on suppose, plus qu'on ne le démontre qu'il y a adéquation entre les deux. Il s'agit d'une politique consumériste, que Cathy Bryan appelle d'ailleurs la « MacDemocracy »¹⁹. L'offre est constituée des alternatives présentées au public, que ce soit en termes d'équipes dirigeantes ou d'idées ; ces alternatives sont préfabriquées et fixes.

Notre propos porte sur le fait que cette façon de concevoir la *démocratie* par les NTIC, c'est-à-dire par la démocratie directe, pose deux problèmes majeurs inter-reliés : elle est tributaire d'un déterminisme technologique tout à fait obsolète et elle suppose que les citoyens et citoyennes sont politiquement actifs. De plus- et ce point fait l'objet de la prochaine section- cette démocratie directe par les NTIC fait l'impasse sur les processus constitutifs de la gestion politique et des logiques sociétales qui pèsent sur les choix des décideurs publics, telles que la mondialisation et la libéralisation des échanges.

La démocratie directe électronique, imaginée par certains, prend appui sur le déterminisme technologique qui imprègne encore souvent la vision du développement des NTIC que se font une partie de la communauté scientifique et les décideurs publics ; il ne semble exister aucune distinction entre les possibilités offertes par la technologie et l'usage qui en sera fait. Or, l'histoire du développement technologique démontre que les applications technologiques prévues par les concepteurs et les promoteurs sont souvent « détournées » par les utili-

critique que Pierre Bourdieu adresse aux sondages d'opinion dans « L'opinion publique n'existe pas » (dans *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, p. 222-235) et de la télévision dans *Sur la télévision*, Paris, Liber, 1996, p. 22. Dans *Démocratie forte* (Paris, Desclée de Brouwer, 1997), Benjamin Barber résume ainsi le problème : « Qui contrôle l'agenda – et la formulation des ordres du jour – contrôle les réponses » (p. 203).

19. Cathy Bryan, « Democratic Implications of an Economic Initiative? » *The Electronic Journal of Communication*, vol. 6, n° 2, 1996, p. 34.

sateurs et les utilisatrices. En effet, à toutes les époques, les usagers et les usagères des nouvelles technologies, quelles qu'elles soient, ont adapté et inventé des usages différents de ceux auxquels les concepteurs avaient pensé. Il faut donc relativiser l'idée que les NTIC puissent créer les conditions idéales de la démocratie directe, c'est-à-dire la transparence et l'échange, même si le potentiel existe. Pourquoi, dans ce cas-ci, le potentiel technologique serait-il réalisé? De plus, l'utilisation gouvernementale des NTIC comporte une forte composante de contrôle et de surveillance. Au potentiel «athénien» des NTIC vient s'ajouter un potentiel «orwellien»; la démocratie directe électronique s'apparente alors davantage à une vision chimérique qu'à une solution réaliste.

La démocratie directe par les NTIC suppose aussi un haut niveau de politisation et de participation politique. Or, toutes les études sur la participation politique montrent que l'électorat est peu au fait des enjeux politiques et relativement apathique²⁰. Actuellement, seule une minorité s'informe des questions d'intérêt public et délibère. L'intérêt pour la politique est inconstant et va de l'indifférence presque générale à l'intérêt le plus vif dans les moments de grande fébrilité de la vie politique. La plupart du temps, la population ne semble prêter qu'une attention distraite aux grands enjeux sociaux et économiques. Au problème de l'intérêt vient se greffer la question du temps disponible pour s'informer et échanger; les travaux portant sur le militantisme soulignent la difficile conciliation travail-famille-vie militante²¹. Dans ces circonstances, le potentiel athénien des NTIC peut difficilement prendre forme.

L'idée de réaliser la démocratie directe électronique trouve un large écho dans plusieurs travaux savants et auprès de la population parce que l'idéologie libérale qui est la nôtre privilégie l'individu comme source du pouvoir et minimise les groupes, les classes, les nations ou les collectivités en tant que référents dans le processus démocratique. Cette manière de concevoir la démocratie prend appui sur l'individualisme méthodologique qui consiste à appréhender les phénomènes sociaux comme l'agrégation des phénomènes individuels, le collectif étant ramené à la somme des parties qui le com-

20. K. L. Hacker (1996, p. 214) évalue à 10 % la proportion d'individus engagés dans les activités politiques aux États-Unis pour la période 1952-1992. Nonna Mayer et Pascal Perrineau (*Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 17) citent Barnes et Kaase (1979) pour qui, à part la lecture des journaux et les conversations privées, les activités de participation politique comme l'assistance à des réunions politiques ou le travail en campagne électorale touchent 3 % à 27 % de la population dans les cinq pays étudiés: les États-Unis, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Hollande et la République fédérale allemande.

21. Voir: Anne-Marie Gingras, Chantal Maillé et Evelyne Tardy, *Sexes et militantisme*, Montréal, Éditions CIDHICA, 1989.

posent : « l'ordre social ne peut être saisi que comme une suite d'*effets de composition*, ce qui revient à postuler la stricte détermination de la totalité par les parties composantes »²². De plus, selon l'individualisme méthodologique, les intentions des acteurs sont les principaux déterminants de leurs actions, et ce tant pour l'individu électeur que pour les personnages politiques, considérés comme des acteurs autonomes poursuivant leurs intérêts et leurs objectifs. Cela correspond à un idéalisme culturel, à l'idée que les individus maîtrisent leur propre destinée²³.

De ce fait, l'individualisme méthodologique paraît passablement réducteur ; il rejette les effets de contexte et surévalue l'autonomie des acteurs. Il fait fi des logiques sociétales qui transcendent les situations individuelles et permettent de « déchiffrer l'espace invisible qui s'interpose entre les individus, leurs mouvements et la totalité ou la cohérence du tout²⁴ ».

Nous voulons pour notre part prendre nos distances vis-à-vis de l'individualisme méthodologique et privilégier plutôt les explications concernant le rapport *démocratie*-NTIC, qui conjuguent l'autonomie relative des acteurs dans un environnement politique modelé par les logiques sociétales. Au cœur de l'élaboration des politiques publiques se trouvent des influences autres que celles qui émanent des urnes. Les choix de l'électorat ne constituent qu'un *input* réduit menant à la prise de décision, contrairement à l'image de l'idéal démocratique qui fait de l'électorat le décideur suprême en matière de politiques.

LES PROCESSUS DE GESTION POLITIQUE ET LES LOGIQUES SOCIÉTALES

Nos réticences devant la valorisation exagérée de la démocratie directe sont fondées sur le fait que la gestion politique ne relève pas de choix simples²⁵ comme ceux qui sont offerts à l'électorat dans une

22. Claude Gautier, *L'invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises. Mandeville, Smith, Ferguson*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 241-242.

23. Benjamin Barber écrit dans *Démocratie forte* : « Le libéralisme poursuit donc la logique d'un individualisme fondamental poussé jusqu'à sa toute dernière occurrence politique. C'est un atomisme paré d'un masque social. Ce masque rend la démocratie libérale particulièrement dépendante d'une théorie des intérêts et des modèles de choix rationnels, mais l'isole d'une compréhension plus sociale de la nature humaine dans son contexte politique » (p. 84).

24. C. Gautier, *op. cit.*, p. 259.

25. La démocratie directe, s'appuyant sur des choix prédéterminés et irrévocables, est peu adaptée aux processus. Elle consiste en un mécanisme brut à l'intérieur duquel il est impossible de prendre en compte les rapports sociaux. La démo-

démocratie directe, mais qu'elle est constituée d'une série de processus nécessitant des compromis et exigeant du temps et des lieux de délibération où les individus et les groupes constitutifs de la société peuvent échanger. La démocratie directe est peu compatible avec une gestion politique liée aux processus. Ces derniers s'opèrent plus ou moins lentement et ne peuvent être saisis qu'à l'aide des structures des organisations dont les rapports de force ne sont pas explicites, mais constituent le terrain sur lequel les événements se déroulent. Pour les saisir, il faut prendre en considération la consultation, l'analyse, la concertation avec divers organismes, paliers gouvernementaux ou acteurs économiques. Au cœur des processus se cachent des compromis inexpliqués, résultant de tractations plus ou moins occultes, d'amitiés plus ou moins ouvertes et de rapports de force économiques non déclarés.

S'interroger sur le rapport démocratie-NTIC en insistant sur la démocratie directe nous apparaît donc comme une démarche nettement réductrice. La construction des NTIC se caractérise plutôt sur le plan politique par les influences de plusieurs logiques sociétales – mondialisation, marchandisation, privatisation, libéralisation des échanges, convergence technologique, concentration économique – qui s'imposent aux responsables politiques et aux populations. Le rôle politique du citoyen et de la citoyenne ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique dans la construction des autoroutes de l'information. Les politiques publiques relatives aux réseaux électroniques et au multimédia prévoient un certain accès des populations (par l'intermédiaire des bibliothèques publiques, par exemple), mais aucun rôle en amont du processus de décision politique pour elles. Serge Proulx et Michel Sénécal s'interrogent : « Si c'est à une révolution sociale que sont conviés les citoyens, pourquoi sont-ils si peu représentés dans les débats sociaux sur l'orientation et le développement de ces nouveaux réseaux de communication ?²⁶ » L'essentiel de la construction est effectué par les entreprises privées – pour qui la *démocratie* n'offre aucun intérêt – et cette construction s'effectue de manière similaire dans les pays les plus industrialisés.

La mondialisation et la libéralisation des échanges constituent deux des logiques sociétales qui permettent de comprendre que les NTIC n'ont pas été pensées en fonction de la *démocratie*. La mondialisation, ou globalisation, correspond à une étape du développement économique caractérisée par la transnationalisation du capital et l'enchevêtrement du capital transnational avec les firmes locales qui sont

cratie directe se moule plutôt sur le prototype de la communication électorale, c'est-à-dire sur la politique-spectacle, qui met l'accent sur la personnalisation et la dramatisation (la performance, l'amusement et l'exaltation).

26. S. Proulx et M. Sénécal, *op. cit.*, p. 150.

clientes ou fournisseurs des firmes transnationales²⁷. Désormais, le cadre de référence pour l'établissement de stratégies économiques n'est plus l'État ; le capital, le management, le marché, le travail, l'information et la technologie sont organisés à l'échelle planétaire²⁸. Quant à la libéralisation des échanges, elle vise l'abolition de toutes les barrières commerciales et le changement des politiques publiques susceptibles de désavantager les entreprises transnationales dans les environnements nationaux. Les États cherchent à créer un environnement favorable aux investissements privés, un milieu où la compétitivité peut s'épanouir.

La défense de la mondialisation des marchés (...) retire aux États toute marge de manœuvre, notamment en matière économique, où elle limite leur souveraineté, [elle] pourrait de prime abord donner l'impression que ces mêmes gouvernants sont purement et simplement en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis²⁹.

La mondialisation et la libéralisation des échanges entraînent le développement d'un modèle économique semblable, beaucoup plus axé sur les besoins des entreprises que sur celui des citoyens et citoyennes. Les nombreux accords commerciaux réduisent la souveraineté des gouvernements étatiques et, donc, des populations qu'ils représentent, comme l'a reconnu le ministre des Finances canadien, Paul Martin, en mars 1998 : « Au cours des quarante dernières années, nous avons fait évoluer le commerce international pour arriver à l'OMC (Organisation mondiale du commerce). À chaque fois, on accepte de restreindre notre souveraineté³⁰. »

La mise en place des NTIC ne s'est donc pas faite en fonction d'un apport plus grand des citoyens et des citoyennes à la gestion des politiques publiques, comme on peut le constater dans plusieurs travaux qui font état d'une convergence dans l'élaboration de ces politiques.

En matière de NTIC, Thierry Vedel constate effectivement une convergence des politiques publiques des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni, convergence imposée à la

27. Joseph A. Camilleri et Jim Falk *The end of sovereignty? The politics of a shrinking and fragmenting world*, Old Post Road, Edward Elgar, 1992, p. 76-87.

28. Manuel Castells « The Informational Economy and the New International Division of Labor » dans Martin Carnoy *et al.* (dir.) *The New Global Economy in the Information Age. Reflections on our changing world*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1993, p. 18-19.

29. G. Labelle, *op. cit.*, p. 84.

30. Robert Dutrisac, « Paul Martin plaide pour une réglementation mondiale », *Le Devoir*, 14-15 mars, 1998, p. B1.

fois par les États-Unis et la Commission européenne. Trois principes guident l'action des États dans le domaine des NTIC : le recours à l'initiative et au financement privés, l'adaptation des cadres réglementaires dans le sens d'une libéralisation accrue et une démarche pragmatique incluant projets pilotes et applications expérimentales³¹. Le Canada se conforme aussi à ces principes.

Les projets pilotes et les applications expérimentales constituent les seuls éléments dans lesquels la population a un certain rôle. Les exemples québécois et français d'applications des nouvelles technologies qu'a étudiés l'équipe de Jean-Guy Lacroix, Gaëtan Tremblay et Bernard Miège montrent cependant que les stratégies commerciales prévalent, même si la place qu'occupent les consommateurs et les consommatrices dans les discours promotionnels est grande³². Ils écrivent :

(...) le rattachement de la plupart des projets d'autoroutes électroniques et de leurs promoteurs à la sphère marchande ne fait aucun doute, il suffit d'aligner leur nom et de retenir les usages qu'on met en exergue pour en convenir. L'extension de la marchandisation dans le champ de la culture et de l'information (...) risque de renforcer l'inégalité sociale, voire la dualisation de la société, ce qui représente (...) un sérieux problème pour la démocratie³³.

Le rôle de l'État dans de telles circonstances est remis en cause. Robin Mansell croit en la possibilité que « les nouveaux marchés de la communication des années quatre-vingt-dix soient en passe de se soumettre aux forces de la compétitivité globale et qu'ils échappent donc au contrôle de l'appareil réglementaire de nombreux États³⁴ ».

Cette évolution, constatée par de nombreux auteurs, ne remet pas seulement en cause la *démocratie* revitalisée ou facilitée par les NTIC, mais elle s'inscrit dans une perspective opposée. Pour ce qui est de la participation individuelle, le rôle des citoyens et des citoyennes dans un contexte de mondialisation est à peu près inexistant. Les nouvelles technologies n'ayant pas été pensées en fonction d'un usage politique démocratique, la question d'une

31. Thierry Vedel, « Les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés. Une analyse comparative » *Réseaux*, vol. 78, 1996, p.16-22.

32. Gaëtan Tremblay et Jean-Guy Lacroix « La reconduction du grand projet » dans Jean-Guy Lacroix, Bernard Miège et Gaëtan Tremblay (dir.), *De la télématique aux autoroutes électroniques. Le grand projet reconduit*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 248.

33. *Ibid.*, p. 255.

34. Robert Mansell, « Les nouveaux marchés de la communication et la réglementation » *Réseaux*, vol. 78, 1996, p. 38.

revitalisation de la *démocratie* par les NTIC ne peut donc emprunter la voie de la participation individuelle, contrairement à l'opinion du vice-président américain.

L'ACTION COLLECTIVE

Bien que les NTIC soient presque exclusivement mises en place par des entreprises privées qui cherchent à consolider leur marché et à augmenter leur taux de profit, les usagers peuvent se distancier des objectifs des promoteurs et utiliser autrement les réseaux électroniques. Les différents usages des NTIC doivent être considérés comme la résultante de l'enchevêtrement des projets élaborés par les acteurs sociaux, du potentiel technologique des médias et des visées économiques poursuivies par les promoteurs. Autrement dit, la logique technique et la logique économique ne déterminent pas totalement les usages sociaux, bien qu'elles les influencent. Deux types d'usage illustrent un certain détachement à l'égard des objectifs des promoteurs. Tout d'abord, les sites politiques d'information (comme ceux des journaux), de droite (comme ceux des néo-nazis, du Ku Klux Klan ou des sectes religieuses), ou de gauche (comme ceux d'Alternatives, de Friends of the Earth, et d'Amnistie Internationale). Ensuite les usages journalistiques : l'information qui circule dans les réseaux plus spécialisés ou *underground* ou celle qui se trouve « enfouie » dans la multitude des données gouvernementale et peut être mise au jour et largement diffusée dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Une dynamique nouvelle peut résulter de cette interaction entre médias traditionnels et nouveaux médias.

Mais ces usages et ces sites restent limités et ne démontrent pas que les réseaux influencent la vie politique de manière importante. À ce stade-ci de la recherche, il ressort que l'usage des NTIC dans les pays démocratiques « relève d'une stratégie additionnelle, et non substitutive, dans l'expression du politique³⁵ ». Autrement dit, la technologie ne bouleverse pas les structures de l'ordre politique et économique et très rarement, les rapports de force existants, bien qu'elle puisse induire des modifications dans la structure des mouvements sociaux et dans la délibération publique³⁶. Il apparaît que la très grande majorité des sites et les activités principales reliées aux réseaux électroniques concernent plutôt les loisirs et la consommation.

35. Françoise Massit-Folléa, « La démocratie électronique: mise en perspectives » dans Jean Mouchon et Françoise Massit-Folléa (dir.), *Information et démocratie*, Paris, ENS Éditions, 1997, p. 127.

36. Anne-Marie Gingras, « Internet et démocratie: quels usages pour quelles politiques ? » Communication présentée au colloque de la Société française des sciences de l'information et de la communication, Grenoble, 1996.

Pour tenter de conceptualiser autrement le rapport *démocratie-NTIC*, il faut se rappeler que l'*input* des citoyens et des citoyennes dans les processus de prise de décision n'a pas constitué un objectif dans la construction des politiques sur l'autoroute de l'information et que la technologie ne bouleverse que rarement les rapports de force existants. De manière « naturelle », on ne peut donc pas lier NTIC et *démocratie*. Par ailleurs, des projets technologiques élaborés par des acteurs sociaux pour qui s'impose une plus grande démocratisation peuvent apporter des indications sur le potentiel démocratique des réseaux électroniques. Mais dans ce cas, il faut penser la *démocratie* au-delà du modèle que nous avons sous les yeux dans les sociétés occidentales.

Penser de manière concomitante la *démocratie* et l'usage des NTIC, c'est-à-dire concevoir le potentiel démocratique des NTIC au-delà des usages actuels tout en restant réaliste, permet d'identifier quelques failles de la *démocratie*, telle que nous la vivons actuellement. De l'évaluation de la démocratie effectuée par de nombreux auteurs, quatre failles principales ressortent, chacune laissant voir comment la démocratie peut être améliorée à l'aide d'organisations ou de structures qui collent au vécu quotidien des citoyens et des citoyennes et à l'aide des NTIC. L'action politique pourrait se faire par l'intermédiaire de ces organisations ou structures, qui quadrilleraient les divers secteurs de la vie en société. La participation politique ainsi conçue ne concerne pas seulement les pouvoirs politiques institutionnalisés, mais aussi les processus et les mécanismes de prise de décision dans une multitude de secteurs : emploi, santé, éducation, culture, environnement, etc.

Les failles du système politique démocratique tel qu'on le connaît résident dans les domaines suivants :

- une conception trop étroite du politique, qui exclut l'économie, ou une vision apolitique du système économique³⁷. On considère trop aisément que les règles du marché sont neutres d'un point de vue politique, ou à tout le moins nécessaires malgré les inégalités qu'elles engendrent. Or, il y a un indéniable pouvoir dans la gestion économique, privée ou publique, et ce pouvoir n'est que trop rarement remis en question. L'intervention des citoyens et des citoyennes devant s'exercer dans tous les espaces de pouvoir, il y a lieu de penser à une participation accrue dans les entreprises. Cette question se complexifie cependant avec la taille des entreprises, et le défi démocratique consiste à riposter aux grandes corporations qui « élaborent un autre vocabulaire [que celui des polémistes de la Maison

37. Voir D. Held, *op. cit.*, p.309 et G. Labelle, *op. cit.*, p. 83.

Blanche et des universités], plus réel et plus pertinent, avec ses différents chapitres d'ordre, de sécurité, d'organisation, de bureaucratie et de rationalité³⁸ » ;

- une société civile faible, minée par diverses inégalités (fondées sur l'âge, le sexe, la couleur de la peau, etc.) et dotée de fort peu de structures permettant l'expression du politique et la prise de décision des citoyens et des citoyennes sur des aspects de leur vie quotidienne. Penser en termes de citoyenneté devient de plus en plus étrange dans un monde où, pour être compétitif et obtenir du succès, il faut d'abord protéger ses intérêts. La théorie du *public choice* trace d'ailleurs le portrait d'une vie politique dans laquelle les individus prennent position en fonction de leurs intérêts propres et immédiats, sans vision d'ensemble, sans souci de responsabilité ni quelconque intérêt pour le genre humain³⁹ ; la collectivité et la justice sont relayés au second plan⁴⁰ ;
- la perte de légitimité que subissent les institutions politiques et qui se traduit par la concentration de la participation politique chez un nombre très restreint d'individus, alors que la plupart manifestent plutôt une certaine apathie, de la mollesse, de l'indifférence à l'égard des formes de participation politique traditionnelle et même parfois non traditionnelle. Le discours homogénéisant des partis, fondé sur l'oubli des tensions sociales et l'exploitation du réflexe grégaire des individus et des peuples⁴¹, contribue à l'affaiblissement du lien de confiance entre la population et les leaders ;

38. Voir B. Barber, *op. cit.*, p. 269.

39. Elinor Ostrom, une politologue fervente du *public choice*, écrit d'ailleurs : « We are producing generations of cynical citizens with little trust in one another, much less in their governments. Given the central role of trust in solving social dilemmas, we may be creating the very conditions that undermine our own democratic ways of life » (Elinor Ostrom, « A Behavioral Approach to the Rational Choice Theory of Collective Action. Presidential Address, American Political Science Association, 1997 », *American Political Science Review*, vol. 92, n° 1, 1998, p. 18).

40. Une perspective contraire serait que « La communauté [naît] de la participation des citoyens en même temps qu'elle la [rend] possible ; l'activité civique entraîne les individus à penser en termes publics, en citoyens, et leur statut de citoyens les dote d'un sens utile de la collectivité et de la justice. La liberté est le produit du processus, pas son origine. La politique devient sa propre université, la citoyenneté son terrain pratique, et la participation son guide ». Voir : B. Barber, *op. cit.*, p. 172.

41. Anne-Marie Gingras, « Ethique et argument ad populum dans les débats télévisés canadiens (1962-1997) » *Communication*, vol. 18, n° 2, 1998, p. 53-69.

- la prétention de totale souveraineté des gouvernements nationaux, alors qu'un nombre croissant de problèmes nécessite un traitement supranational. Des structures démocratiques régionales et mondiales constitueraient des lieux de participation pouvant faire contre-poids à la force des entreprises transnationales.

Ces problèmes ont inspiré à plusieurs auteurs des stratégies de revitalisation de la *démocratie* – quelques-unes réformistes, d'autres plus radicales – dont le dénominateur commun est la multiplication des structures ou des lieux de participation politique concernant tout autant l'État que la société civile⁴². Il faut alors penser les changements en y incluant les NTIC, dont l'usage n'induit aucunement des réflexes de participation politique accrue mais qui peuvent être utilisées de deux manières. Ces technologies constituent des outils ou des soutiens au travail qui permettent la diffusion rapide de l'information, l'accès à des banques de données et le traitement accéléré de l'information abondante. Elles peuvent aussi être pensées comme un catalyseur de l'action politique, instaurant une dynamique nouvelle dans la société civile et entre celle-ci et l'État. On parle ici de décentralisation ou concertation accrues, de délibération plus étendue, de réseautage plus intense, d'acquisition d'appuis d'envergure internationale, etc. Notons que ce n'est pas la technologie en soi qui crée une nouvelle dynamique, mais la jonction du potentiel technologique et des projets des acteurs sociaux, et ce pour la démocratisation de l'État et celle de la société civile.

En ce qui a trait à la démocratisation de l'État, D. Held et B. Barber suggèrent une série de réformes concernant entre autres le processus électoral, l'administration publique, l'imputabilité des dirigeants et la décentralisation des pouvoirs⁴³. La perte de légitimité évoquée plus haut, qui frappe les institutions politiques, trouve une réponse dans la prise de conscience du besoin de transparence que ressentent les citoyens et les citoyennes face à l'État.

Actuellement, les gouvernements utilisent assez peu les NTIC dans une perspective de démocratisation de l'État. Les principales mesures gouvernementales concernant les autoroutes de l'information visent l'industrie. Pour ce qui concerne la population, l'accent est mis sur la transmission d'informations et, dans de rares cas, sur la délibération; les changements dans la gestion politique ne sont pas à l'ordre du jour. Les premières utilisations des NTIC se sont situées à des niveaux de pouvoir restreints, au niveau municipal (par exemple à

42. Voir D. Held, *op. cit.*, p. 316.

43. Voir D. Held, *op. cit.*, p. 324 et B. Barber, *op. cit.*, p. 324.

Santa Monica et à Amsterdam⁴⁴). Malgré l'interactivité des réseaux qui permet l'*input* des utilisateurs, l'originalité semble à sens unique : « the examples given have usually been executive-initiated, top-down and mostly based on gaining more (access to) information »⁴⁵.

Les préoccupations gouvernementales consistent moins à faire participer qu'à rationaliser le système. C. Bryan souligne que dans le groupe *European Telematics Partnership* qui réunit une douzaine de villes et fait la promotion de la coopération en télématique tout en cherchant à harmoniser les réseaux, la question de la participation politique n'est pas abordée⁴⁶.

Au sujet de l'ouverture plus grande de l'État grâce aux NTIC, W. van de Donk et O. Meyer rapportent une expérience d'informatisation gouvernementale comportant d'imposantes bases de données administratives. Ils ont constaté une centralisation accrue et une baisse de l'influence et de l'autonomie des acteurs sociaux actifs dans le domaine⁴⁷.

Ce qui nous apparaît clairement à ce stade-ci de la recherche, c'est que les pratiques des gouvernements en matière de NTIC, loin de se situer du côté de la transparence et de l'efficacité, doivent être analysées à la fois à l'aune de l'ouverture et du contrôle. Il faut ici prendre en considération les pratiques gouvernementales actuelles (et non seulement les politiques sur les autoroutes de l'information) pour évaluer le « potentiel démocratique » des NTIC. Dans le domaine de l'organisation du travail, de l'accès à l'information, de l'instauration de lieux ou de systèmes de délibération électroniques, par exemple, les avantages surpassent-ils les inconvénients ? Pour le personnel de l'État comme pour la population, y a-t-il plus de transparence, plus

44. À Santa Monica (Californie), les résidents et résidentes se sont servis d'un réseau informatique pour discuter des problèmes des sans-abri et ont obtenu du Conseil de ville des installations sanitaires ; voir Rheingold, *op. cit.*, p. 268-9. La Cité digitale d'Amsterdam, qui s'inspire des *freenets* canadiens et américains, comprend à peu près tous les services d'une ville (bureau de poste, cafés, centre d'affaires, etc.) en plus d'offrir des groupes de discussion sur différents thèmes comme la criminalité, la construction et la démolition, le racisme. Voir : Kees A.T. Schalken et Pieter W. Tops, « Democracy and Virtual Communities » dans Wim B. H. J. van de Donk, Ignace T.M. Snellen et Pieter W. Tops (dir.), *Orwell in Athens. A Perspective on Informatization and Democracy*, Amsterdam, IOS Press, 1995, p. 143-153.

45. Kees Brants, Martine Huizenga et Reineke van Meerten, « The new canals of Amsterdam : an exercise in local electronic democracy » in *Media, Culture and Society*, vol. 18, 1996, p. 237.

46. C. Bryan, *op. cit.*, p. 33.

47. Ils écrivent : « The "bias" was – in this case – rather explicitly reflected in the goals of the actors who controlled the introduction and development of the applications of ICTs » ; voir W. B.H.J. van de Donk et O. Meyer, *op. cit.*, p. 248.

d'échanges et intègre-t-on les points de vue des citoyens et des citoyennes dans la prise de décision ? L'accès aux documents publics, réduit et non augmenté avec à Internet – les copies papier étant limitées et la majorité n'ayant pas accès à Internet – montre bien que les technologies n'ont pas l'impact officiellement annoncé⁴⁸. La majorité des recherches sur l'usage gouvernemental des NTIC met en lumière des tendances au contrôle et à la surveillance de la part des gouvernements.

Par ailleurs, la démocratisation de la société civile occupe une place grandissante sous le vocable de «citoyenneté». Il s'agit souvent d'une nouvelle forme d'action collective, qui va au-delà de la définition traditionnelle axée sur les mouvements sociaux et qui s'attache à la prise en charge des milieux de vie par les individus eux-mêmes. On retrouverait des structures de participation -plus ou moins souples- dans les secteurs du travail, des communications, de la santé, de l'éducation, de la culture, entre autres. La «participation politique individuelle» serait en réalité de l'action collective, puisque c'est par l'intermédiaire de ces structures et organisations que les citoyens et citoyennes pourraient non seulement faire entendre leur voix, mais jouer un rôle dans la modification des rapports de force sociétaux. «Il faut que les catégories sociales soient capables d'organisation autonome au niveau même de la vie sociale, donc en amont de la vie politique⁴⁹.» Pour qu'un tel projet soit réalisable, il faut modifier la société civile actuelle et même «casser les vieux modèles de pouvoir»⁵⁰ afin d'instaurer un plus grand équilibre entre les divers groupes de la population, les conditions d'inégalités actuelles (économique, culturelle et ethnique, entre autres) rendant illusoire une participation politique effective⁵¹.

48. Les analyses des pratiques gouvernementales en matière d'informatisation depuis une vingtaine d'années ont d'ailleurs toujours mesuré les avantages et les inconvénients des changements. Voir : Commission d'accès à l'information du Québec, *Un passé éloquent, un avenir à protéger. Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, 1992 ; Jeannine David-McNeil, *Micro-informatique, entreprises et société*, Montréal, Agence d'ARC, 1986 ; Office des professions du Québec, *La révolution informatique et la pratique professionnelle*, Québec, collection Études, 1986 ; René Laperrière «L'informatique et les droits de la personne», Cahiers de recherche sociologique, vol. 21, 1993, p. 52-77 ; Serge Proulx, «Autoroutes électroniques de l'information: le retour en force de l'idéologie de la communication», Colloque Démocratie et NTIC : vers une nouvelle alliance, Montréal, ACFAS, 1994 ; Serge Proulx, *Vivre avec l'ordinateur : les usagers de la micro-informatique*, Boucherville, G. Vermette, 1988.

49. Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, p. 81.

50. D. Held, *op. cit.*, p. 323.

51. D. Held (*op. cit.*, p. 323) soutient que l'instauration concrète d'un tel modèle ne peut se faire que par l'expérimentation : «the music of the future can only be composed in practice».

On peut élaborer différents types d'organisations civiques⁵², à l'intérieur desquelles les usages des NTIC seraient utilisés dans une perspective de démocratisation de la société civile. Il ne s'agit pas là d'une prospective irréaliste; il existe des exemples réussis qui visent l'élimination des inégalités entre différents groupes. Trois types d'usage des NTIC contribuant à démocratiser la société civile sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

La formation à la télématique constitue un de ces types d'usage; elle vise à diminuer l'écart entre les info-riches et les info-pauvres. Cela nous paraît d'autant plus important que les hommes, les plus scolarisés et les plus jeunes sont les plus nombreux parmi les internautes. Les *Electronic Village Halls* (EVH) de Manchester ont justement pour objectif de fournir de la formation télématique aux catégories de population marginalisées. Se référant à J. Habermas, dont la vision idyllique de la sphère publique n'est possible que si les inégalités de la société civile sont mises entre parenthèses et « suspendues », C. Bryan écrit : « the EVHs have served as an « unbracketing » mechanism where, by making explicit the social and economic inequalities of their target population, they reject the principle of their suspension⁵³ ».

Un autre type d'usage des NTIC axé sur la démocratisation de la société civile a la particularité d'apporter des changements dans les structures des organisations ou des mouvements sociaux. Dans certains cas, il s'agit d'instaurer plus d'égalité dans les organisations transnationales, de sorte que le poids du centre et celui de la périphérie soient équilibrés grâce aux NTIC. L'*International Commission for the Coordination of Solidarity Among Sugar Workers* (ICCSASW) en est un excellent exemple. Ce réseau de travailleurs du sucre est dédié à la recherche et à l'analyse de l'évolution de l'industrie sucrière sur la scène internationale; il se préoccupe de la situation des travailleurs, de leurs conditions de vie et de travail. Créée en 1983, l'organisation s'intéresse à toutes les étapes de la production du sucre, du travail des champs à la bourse en passant par les luttes syndicales dans les raffineries. En 1993, on a commencé à y utiliser le courrier électro-

52. D. Held et B. Barber explicitent des formes particulières d'organisation civiques. Le premier suggère la constitution d'entreprises à gestion communautaire ou « autorégulée », d'institutions culturelles, de groupes de consommateurs, une diversité de ménages et de sources d'information (Held, *op. cit.*, p. 324). Quant à Barber (*op. cit.*, p. 324), ses recommandations concernent un processus d'initiative populaire, un soutien public des expériences démocratiques dans les lieux de travail (avec économie alternative), l'accès à l'éducation civique, un système de bons d'État pour l'école, le logement et les transports ainsi que la création d'une coopérative civique de la communication pouvant réglementer et superviser l'usage civique des technologies de communication.

53. C. Bryan, *op. cit.*, p. 35.

nique et depuis 1995, un processus de décentralisation a été amorcé à l'aide d'un « bureau électronique » qui permet au personnel de se trouver tant dans les pays industrialisés que dans les régions sucrières, entre autres dans les pays en voie de développement. Les échanges avec le personnel dans ces régions permettent de connaître rapidement et intimement les besoins des travailleurs qui se trouvent en périphérie⁵⁴. Le bureau électronique rend possible le contact fréquent avec le terrain, le transfert de la publication et de la distribution du bulletin de nouvelles à différentes organisations hors de Toronto, le réseautage en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La modification de la délibération publique (visant souvent la recherche d'appuis politiques) constitue le fondement principal du dernier type d'usage des NTIC à des fins de démocratisation de la société civile; une dynamique nouvelle peut résulter de l'interaction entre médias traditionnels et nouveaux médias. Un des exemples les plus probants est le cas des zapatistes qui ont utilisé le réseau électronique mis en place par les groupes luttant contre l'accord de libre-échange nord-américain et les conférences Peacenet, les groupes de défense des droits de la personne, les réseaux de peuples autochtones, les groupes de femmes, etc. Dès janvier 1994, les zapatistes, lors de la publication de la déclaration de guerre, ont réalisé que la sélection journalistique opérait une sorte de censure. Les réseaux électroniques ont alors été utilisés par des sympathisants des autochtones dont le plus célèbre est Justin Paulson. Les sites électroniques permettent d'avoir accès, entre autres, à des articles publiés dans les journaux (*La Jordana*, *El Norte*, *Reforma*, *AMDH's Boletín Especial Chiapas*), au livre *!Zapatistas!*⁵⁵, à des communiqués, à des groupes de discussion et à des archives.

L'objectif de modifier la délibération publique s'inscrit quelquefois dans une recherche d'appuis politiques, ce qui est clairement le cas pour les zapatistes, les organisations comme Greenpeace ou certains syndicats, par exemple la CSN. Il s'agit de groupes ou de mouvements sociaux qui cherchent à intervenir dans l'espace public

54. Pour procéder à la décentralisation, le responsable des communications électroniques de l'ICCSASW est allé vivre à Chiclayo, situé dans une région de production sucrière au Pérou (son pays d'origine) de juillet à décembre 1995. Les difficultés techniques de l'établissement du projet ont été nombreuses, allant de la rareté des transmissions électroniques (un seul serveur au Pérou) à la formation du personnel sur place.

55. *!Zapatistas!* raconte l'histoire du mouvement zapatiste à travers ses communications: communiqués, lettres à des organisations non-gouvernementales, à la presse, entrevues avec des dirigeants comme Marcos, Ana Maria, Mario, conférences de presse. Le livre contient aussi une introduction de Harry Cleaver résumant les conditions de la lutte et un texte du sous-commandant Marcos expliquant l'état de pauvreté et d'oppression dans lequel vivent les autochtones.

pour influencer les décideurs politiques et économiques, voire les populations. Le réseautage permet la constitution de coalitions et contribue à l'établissement d'un capital symbolique utile dans les luttes politiques.

CONCLUSION

Nous avons tenté ici de penser de manière concomitante la *démocratie* et les NTIC, le rôle politique des technologies ne pouvant être appréhendé dans un contexte où le sens de la *démocratie* n'est pas précisé. D'une part, bien des travaux savants et l'acception courante lient la *démocratie* à la possibilité pour l'individu d'avoir une influence directe sur les politiques publiques; d'autre part, les nouvelles technologies seraient censées permettre l'accès à l'information, la transparence des gouvernements et la délibération et, par conséquent, créer les conditions idéales de la démocratie directe. Cette dernière perspective est cependant imprégnée d'un déterminisme technologique tout à fait obsolète et fait fi de l'apathie des membres de l'électorat.

Le rapport *démocratie*-NTIC doit plutôt être pensé en fonction des logiques sociétales qui pèsent sur l'évolution des sociétés en cette fin de siècle. Les influences sur le politique dépendent entre autres de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, deux logiques qui marquent la construction des autoroutes de l'information dans tous les pays industrialisés. De ce fait, le potentiel démocratique des NTIC ne peut qu'être fondé sur l'action collective dans une perspective de démocratisation de l'État et de la société civile. Les plus prometteuses des tentatives d'utilisation politique des NTIC sur le plan de la *démocratie* sont celles qui prennent en considération les inégalités actuelles de la société civile et celles où une réelle capacité de décision est en jeu (bref, du pouvoir) et où il est question de décisions spécifiques, de questions précises. Autrement dit, il faut appréhender la gestion politique par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire par des questions concrètes pouvant être résolues grâce à des structures et à des organisations détenant un réel pouvoir. «Aucune forme de sagesse politique ne peut naître d'une participation locale, d'une communauté organisée, si celles-ci ne sont pas (...) astreintes à l'exercice d'une vraie responsabilité⁵⁶.»

Une perspective différente démontre que l'action politique électronique sans démocratisation de l'État et de la société civile a peu à voir avec la *démocratie* telle que nous l'entendons, c'est-à-dire avec des préoccupations liées à un questionnement sur la distribution

56. Barber, *op. cit.*, p. 278.

du pouvoir dans la société. Dans une étude sur la rhétorique utilisée dans les *Bulletin Boards* aux États-Unis, Thomas Benson⁵⁷ en arrive à la conclusion que, malgré une indéniable virtuosité d'expression, les acteurs reproduisent les arguments évoqués par le Président, le Congrès, les médias et les tribunes téléphoniques ; l'apparente atmosphère d'anarchie voile en réalité un discours conforme à l'ordre social existant. Ce fait est corroboré dans les nombreux sites américains activistes portant sur la défense effrénée de la liberté d'expression, comme la campagne *Blue Ribbon*⁵⁸, et n'ayant que faire d'une réflexion plus approfondie sur le système politique ou la société civile. Les questions politiques les plus pertinentes pour le Center for Democracy and Technology⁵⁹ très représentatif d'une certaine gauche américaine, sont la liberté d'expression, le respect de la vie privée, la cryptographie et la téléphonie digitale. Ce champ de préoccupations, très restreint, se situe dans le cadre actuel des rapports de force au sein de la démocratie libérale, c'est-à-dire qu'il ne s'intéresse aucunement à la distribution du pouvoir dans la société.

Si les NTIC sont porteuses de grands espoirs démocratiques, seuls des projets animés par des acteurs sociaux, ancrés dans la nécessité des démocratisations de la société civile et de l'État, pourront permettre de concrétiser certains de ces espoirs.

57. Thomas W. Benson, « Rhetoric, Civility, and Community: Political Debate on Computer Bulletin Boards » *Communication Quarterly*, vol.44, n° 3, 1996, p. 359-392.

58. La liberté d'expression constitue un des points les plus sensibles des luttes politiques aux États-Unis, où l'État est perçu de manière fort péjorative. La campagne *Blue Ribbon* est ainsi décrite : « A now massive grassroots campaign for online intellectual freedom sponsored by the American Civil Liberties Union, the Center for Democracy and Technology, the Electronic Frontier Foundation, the Electronic Privacy Information Center, The Internet Action Group, and the Telecommunications Watch ». Voir sur le [www: communication.ucsd.edu/tlg/polit.html](http://www.communication.ucsd.edu/tlg/polit.html).

59. L'adresse électronique est www.cdt.org